



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 60387

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le besoin de renforcer la protection des personnes handicapées et des personnes âgées fragiles. En l'état actuel des textes, de nombreuses personnes handicapées allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés, souvent dès l'âge de 20 ans, perdent totalement ou partiellement le bénéfice de celle-ci au profit de l'Allocation de Solidarités aux Personnes Âgées lorsqu'elles atteignent l'âge légal de la retraite. Il lui demande quelle mesure elle entend prendre pour que cette "bascule" obligatoire vers une allocation dont le régime est moins favorable et moins adapté à la situation spécifique des personnes handicapées que ne l'est celui de l'AAH, n'entraîne plus pour ces personnes vulnérables une lourdeur administrative supplémentaire à la fois illogique et brutale, ainsi que des ruptures de droit, et surtout ne s'accompagne plus pour certaines personnes d'une dégradation conséquente de leur niveau de vie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60387

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5983